

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
 » » 14 » six mois.  
 » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

## ROUBAIX

23 avril 1863.

Le gouvernement paraît décidé à maintenir strictement l'agitation électorale dans les limites de la constitution et de la loi. Le *Mériteur* en fournit une preuve par la publication de deux avertissements adressés, l'un au *Journal des Débats*, l'autre au *Journal des Villes et Campagnes*, à l'occasion d'articles de MM. Prévost-Paradol et Hervé sur les prochaines élections.

Une note, qui vient de paraître dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, blâme l'expression de *candidats indépendants* employée par certains journaux pour désigner les candidats de l'opposition.

L'administration, ajoute le *Moniteur*, réprimera sévèrement les manœuvres et les intrigues électorales de ces journaux.

D'après la *Correspondance Havas*, « il a circulé encore aujourd'hui diverses rumeurs au sujet de la Pologne. On disait, entre autres choses, que les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche à Saint-Petersbourg, étaient mandés par leurs Cours respectives, afin de donner des renseignements précis sur la situation des choses.

« Cette nouvelle est sans fondement. Les ouvertures faites par les trois grands États suivent la marche ordinaire ; on ne pense pas qu'il y soit répondu avant une huitaine de jours.

« Nous ajouterons tout fois, d'après des informations dignes de créance, que la communication du prince Gortschakoff sera à la fois bienveillante et dilatoire.

« En d'autres termes, le gouvernement russe, tout en rendant hommage aux sentiments et aux intentions de ses alliés, déclarera ne vouloir prendre conseil, jusqu'à nouvel ordre, que de son droit méconnu par l'insurrection polonaise.

Les dernières nouvelles d'Italie signalent l'arrestation de plusieurs officiers garibaldiens coupables d'avoir opéré des enrôlements clandestins pour le compte du parti mazzinien.

Dans une revue des troupes de Varsovie, le général de Berg a adressé aux troupes l'allocution suivante :

« L'empereur vous envoie ses compliments ; Sa Majesté espère que vous répondrez dignement à ses espérances et que vous combattrez avec la fermeté et l'énergie qui conviennent au soldat russe. L'empereur défend de tirer sur les personnes désarmées, mais il ordonne d'être sans pitié pour les combattants. »

Cette harangue est de la plus grande authenticité.

Le général russe, prince Wittgenstein, déclare dans un rapport, qu'il a rencontré, près de la ville de Kouin, d'importants détachements ennemis, (ce sont ses propres paroles). Il ajoute qu'il ne dispose pas de forces suffisantes et demande des renforts.

Le *Moniteur de l'Armée* publie les nouvelles suivantes de Chine :

« Parmi les avantages nouveaux que le gouvernement de Pékin nous a accordés, se trouve la concession d'un territoire situé à Takou, près de l'endroit où s'élèvent les forts de ce nom, à l'embouchure du Pei-Ho. On va faire sur ce point un dépôt de charbon et un petit établissement militaire pour le protéger. Les bâtiments de guerre devant stationner dans la golfe pendant la belle saison et remonter le Pei-Ho jusqu'à Tiensing, où les puissances ont aujourd'hui des consuls, la nouvelle concession est d'un grand prix. Les forts de Takou ont été pris en 1860 par les armées alliées de France et d'Angleterre. Une petite garnison française les occupe encore aujourd'hui. Ils avaient été construits en 1697 pour couvrir la capitale de la Chine, dans laquelle le Pei-Ho donne accès.

« Le prince Kong a compris que l'ancien système devait être radicalement modifié ; que, dans l'intérêt du commerce et de la richesse de l'empire, il fallait ouvrir sa capitale au lieu de la fermer, et il vient d'annoncer qu'il était décidé à accorder la concession d'un chemin de fer allant de Shang-Haï à Pékin, en passant par Tien Sing, lorsque les études du tracé seront faites. »

J. REBOUX.

## Moniteur du 22 avril.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu le numéro du *Journal des Débats* du 21 avril 1863, lequel contient un article signé Prévost-Paradol, intitulé : *Les élections en 1863*, commençant par ces mots : *Nous avons le dessein...* et finissant par ceux-ci : *un candidat libéral ;*

Considérant que le sénatus-consulte du 17 février 1858 a pour unique objet d'imposer à tous les candidats au Corps législatif l'obligation du serment ;

Que ce serment, prescrit à peine de nullité de l'élection, est ainsi conçu : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ; »

Considérant que l'auteur de l'article ci-dessus désigné prétend que le serment politique ne réclame d'autre engagement et n'impose d'autre devoir que de ne pas entrer dans la voie douteuse et obscure des conspirations et d'observer le respect des lois recommandé par la morale à tous les bons citoyens ;

Qu'il cherche dès lors à tromper la conscience publique sur la portée d'un acte solennel qui forme un lien d'honneur absolu entre celui qui le prête et celui qui le reçoit, entre l'Empereur et le candidat ;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1858 sur la presse ;

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Un deuxième avertissement est donné au *Journal des Débats* dans la personne de M. Edouard Bertin, gérant de la feuille, et dans celle de M. Prévost-Paradol, signataire de l'article.

Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 avril 1863.

F. DE PERSIGNY.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu le numéro du *Journal des Villes et Campagnes*, en date du 13 avril, lequel contient sous la rubrique : *Chronique électorale*, un passage commençant par ces mots : *On nous assure qu'un des 91, etc.*, et finissant par ceux-ci : *vous serez le mien ;*

Considérant que l'auteur de cet article cherche à égarer l'opinion publique en propageant une fausse nouvelle inventée à l'appui de manœuvres électorales ;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1858, sur la presse :

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Un premier avertissement est donné au *Journal des Villes et Campagnes* dans la personne de M. Pilet, gérant de la feuille, et dans celle de M. Louis Hervé, signataire de l'article.

Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 avril 1863.

F. DE PERSIGNY.

## Moniteur du 23.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Plusieurs journaux affectent de désigner les candidats de l'opposition par l'expression de *candidats indépendants*, comme si l'indépendance était exclusivement acquise aux candidats patronnés par certains partis et déniee d'avance aux candidats qui seraient agréés du gouvernement. Une pareille désignation n'est pas seulement une intrigue électorale, elle est une injure pour les hommes honorables qui ont tout à la fois les sympathies du pays et la confiance du gouvernement. L'administration prévient ces journaux qu'elle réprimera sévèrement de pareilles manœuvres.

Nous lisons dans la *France* :

« Nous recevons d'une source digne de foi les informations suivantes :

« Un conseil privé, auquel ont assisté les princes majeurs de la famille impériale, les membres du plenum et les ministres, a été tenu, le 19, à Tsarskoé-Sélo, sous la présidence de l'empereur. On assure que cette réunion a été motivée par les questions que soulèvent les affaires de Pologne.

« La remise faite simultanément par les représentants des trois grandes puissances au prince Gortschakoff des notes de leurs gouvernements, a produit une très vive sensation à Saint-Petersbourg.

« On ne s'attendait pas à ce que cette démarche serait faite avec une unité de vues aussi complète. — A. Regnaud.

## Pologne.

On lit dans le *Czas* du 18 avril :

« Nos renseignements de Varsovie signalent divers engagements. Le premier a eu lieu à Babice à huit kilomètres de Varsovie, et le second à Zaborowo. Dans ce

dernier, un major polonais, qui avait passé des Russes aux insurgés, a été tué. Une troisième affaire a eu lieu au village de Gora, district de Varsovie. Les Polonais, sous les ordres de Kuczyk, ont fait subir à cette occasion des pertes considérables au régiment des hussards de Grodno. Nos correspondances parlent enfin d'un quatrième engagement qui a eu lieu à Nieporon, tout près de Varsovie. On voit par là combien les bandes sont nombreuses aux environs de la capitale.

« Le corps d'insurgés du palatinat de Sandomir que commande le major Lopacki, fait l'admiration et l'étonnement de tous par sa parfaite organisation et le bon esprit qui anime tous ses hommes. On cite comme s'étant particulièrement distingué à Olszanka, un Français, M. Lejars, qui a servi dans le corps des zouaves.

« Un corps d'insurgés de 1800 hommes, parmi lesquels 50 cavaliers, est entré le 13 à Zawichost, ville du palatinat de Sandomir dépourvue de garnison. Les insurgés ont quitté cette ville le même jour, après s'être emparé de la caisse de l'Etat contenant 5000 roubles. Le 11, un autre corps pouvant compter 400 hommes s'est montré dans le district de Kalisch. Ce corps est commandé par Tatchanowski. Les volontaires viennent de tous les côtés grossir ses rangs. Le délégué national dans le district de Konin a invité tous les hommes au-dessous de 35 ans à se rendre au camp des insurgés. »

On écrit de Varsovie :

« La Russie met toute son armée sur le pied de guerre. Toute sa conduite prouve que l'amnistie a été donnée simplement à la diplomatie européenne. Dans une revue des troupes de Varsovie, le général de Berg a adressé aux troupes l'allocution suivante :

« L'empereur vous envoie ses compliments. S. M. espère que vous répondrez dignement à ses espérances et que vous combattrez avec la fermeté et l'énergie qui conviennent au soldat russe. L'empereur défend de tirer sur les personnes désarmées, mais il ordonne d'être sans pitié pour les combattants. »

« Nous pouvons garantir l'authenticité de cette harangue. »

## Amérique.

D'une correspondance adressée de Richmond, le 21 mars, au *Moniteur*, nous détachons ce passage :

« D'après des renseignements positifs, le Gouvernement confédéré aurait fait

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 24 AVRIL 1863.

— N° 12. —

## BERTHE.

XI. (Suite).

« Hier, écrivait elle, j'ai perdu mon mari. A vous, marquise, de décider si je perdrai également mon fils — mon seul, mon dernier bien. J'ai une haute vénération pour vous, car un amour si extraordinaire ne peut être inspiré que par une personne tout à fait hors ligne. Je vous en supplie donc : inventez quelque chose pour le sauver. Il n'est pas malade, il n'est pas à l'agonie, mais il se meurt lentement. Et, croyez-moi, les souffrances morales inhérentes à son amour ne sont pas seules à lui ronger le cœur. Non, le mécontentement de lui-même y contribue aussi. Il sent bien qu'il ne remplit pas son devoir en subsistant le joug d'une passion qui ne peut jamais conduire à une bonne fin, puisqu'il vous est impossible de faire son bonheur, ni comme épouse, ni comme amante. Un demi bonheur secret, illicite, est une honte pour deux personnes de sentiments élevés comme vous et Cyrille. Un bonheur entier, tel que le donne le ma-

riage, est impossible dans votre position personnelle, parce que, d'après nos principes religieux, qui n'admettent point le divorce inscrit dans la loi civile, vous êtes indissolublement liée à un autre et ne pourriez pas devenir la femme de mon fils. A la vérité, ce n'est pas son opinion, quant à présent du moins ; mais c'est celle de toutes les personnes avec lesquelles il vit et il vivra. Quel martyre que d'être en lutte continuelle avec la conviction de tous nos intimes ! En soufrendriez-vous le spectacle ? Et si sa conviction finissait par chanceler, supporteriez-vous un coup pareil ? Et cependant, si vous deveniez sa femme, vous ne pourriez pas échapper à cette alternative.

« Chère marquise, chère Berthe, je vous supplie à genoux de me rendre Cyrille. Depuis cinq ans il vous aime, depuis cinq ans il vous a gardé une fidélité sans égale et résiste, le cœur navré, à tous les desirs de ses parents. Son père en est mort de chagrin. Vous savez combien Cyrille l'aimait : jugez quelle indécision douloureuse il a dû ressentir de voir descendre dans la tombe ce vieillard de 75 ans, sans pouvoir réjouir son œil mourant par l'aspect d'un petit-fils. Oh ! si vous saviez ce que c'est que d'avoir un enfant, un enfant unique ! Si vous saviez combien de vœux, d'espérances et de rêves de bonheur on concentre sur lui ! Si vous saviez ce que c'est que de les voir tous déçus — alors vous auriez compassion de moi. Cyrille n'est plus le même homme. Ces trois dernières années l'ont rendu presque méconnaissable. Mais il n'est pas malade, ou il le prétend au moins. Je lui disais dernièrement que je le trouvais bien changé

« au physique. « Ma vie se reflète sur mes traits — me répondit-il avec un sourire plein de tristesse — c'est du chagrin pour toute maladie.

« Chère marquise, délivrez son cœur de son amour pour vous, déracinez-en tout espoir. Dites-lui que vous ne l'aimez plus — qu'il faut qu'il remplisse le vœu de feu son père, qui, sur son lit de mort, lui a désigné nominativement une épouse. Oh ! exaucez les supplications d'une mère, afin qu'un jour le bon Dieu exauce les vôtres ! Je vous recommande à la grâce de Celui qui guide les cœurs des mortels. Qu'il daigne conduire votre cœur ! »

Après plusieurs lectures de ces lignes, Berthe dit tranquillement :

« J'ai attendu que Dieu me parlât, et il vient de le faire ; j'obéirai à sa voix. » Elle ne balançait plus ; elle écrivit :

« Huit jours à peine après la réception de ta lettre, il m'en arriva une de ta mère, par laquelle j'eus la profonde douleur d'apprendre la mort de ton père. Je ne suis point en état de lui répondre à ce sujet ; je ne puis que te parler de notre amour ; mais je te prie de lui communiquer cette lettre. Tu t'imagines sans peine qu'elle ne m'a pas entretenue uniquement du vénéral défunt. Il jouit de la paix, et tu n'en jouis pas ; en conséquence, le cœur maternel est plus plein de toi que de lui. — O Cyrille ! voilà bien des mots ; mais c'est pour tarder le plus possible à en prononcer un que je suis pourtant décidée à dire. Il te sera bien douloureux, voilà pourquoi je suis si lâche. Remplis le désir que ton père t'a exprimé pendant les cinq années de notre connaissance et jusque

sur son lit de mort : épouse celle qu'il t'a destinée. Tu demanderas ce qui me détermine à t'adresser cette prière, et si je suis devenue plus indifférente à ton égard ? Quand même je dirais oui, tu ne me croirais pas ; tout au plus dans le premier mouvement de colère te laisserais-tu abuser quelques instants. Puis je regretterais moi-même tôt ou tard d'avoir dit un mensonge, et alors je le rétracterais. Je ne crois pas que mon divorce creuserait un abîme entre nous ; mais je laisse de côté cette question, et je me contente de répéter que, si la vie a beaucoup de prix, l'amour plus encore, ce qu'il y a de plus précieux, néanmoins, c'est d'être des gens de bien, des gens utiles. Telle est notre mission, et nullement d'être heureux. Le mariage a été établi d'après des lois morales, et il ne faut pas s'y soustraire parce qu'il y a dans la société, humaine une chaîne de solidarité. Tu es un homme d'acier et d'or. Crois-tu que ce soit en vain que Dieu t'a si richement doué ? Non, il veut que tu te rendes utile dans le cercle d'une famille, au lieu de t'étioler dans une solitude égoïste. Il faut que tu te crées une famille, non pour y chercher une grande somme de bonheur, mais parce que la mission de l'homme est de s'en créer une. — Epouse la femme que ton noble père t'a choisie ; elle ne sera pas indigne de toi. Je ne l'aurais pas été non plus dans une autre position. Maintenant, pour te suivre, il me faudrait commettre l'indignité d'abandonner une pauvre créature inoffensive à la merci d'un monde froid et rapace. Je te l'ai déjà dit il y a trois ans, je te le répéterai tant que la raison sera maîtresse de moi. Mais il m'en

coûte ; car le cœur est un sophiste dans la défense de ses aspirations. Ton mariage m'ôttera la possibilité de dire oui, me délivrera de la pénible contrainte de me dire non, et m'épargnera les tortures de la perplexité. Tu m'objecteras que tu n'aimes point celle qu'on te destine. Ce n'est pas un raisonnement, mais seulement l'amour de l'humanité. Tant d'unions sont malheureuses parce qu'on cherche celui-là, sans s'inquiéter le moins du monde de celui-ci. Deux personnes raisonnables, sincèrement animées de l'amour du bien, et conséquemment d'une bienveillance et d'une indulgence réciproques, peuvent fort bien s'épouser. »

En écrivant ces lignes, en les expédiant et en calculant à quelle heure Cyrille les lirait, Berthe était tranquille, car sa résolution était fixée et son devoir accompli. Elle regardait comme indécrottable de tenir un homme enchaîné à elle, d'attrister son présent et de désoler son avenir, tout cela parce qu'elle l'aimait. Pourtant si Edmond venait à mourir ? A cette pensée, elle frissonna, fit appeler le médecin sous un prétexte futile, et l'amena à lui donner l'assurance qu'Edmond pouvait vivre longtemps, parce qu'il n'était pas sans exemple que la maladie cessât avec l'âge. Autrement, pensa Berthe, ma conduite n'aurait pas de sens.

Cyrille répondit sur-le-champ à la marquise :  
 « Mais vous êtes sensée ! Avec la froide réflexion d'un mathématicien ou d'un philosophe, vous traitez un sujet qui vous déchire le cœur... puisque vous m'aimez ; et, en dépit de votre froid